

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE  
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE  
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

---

DIRECTEURS :  
MM. VICTOR TOURNEUR ET JULES VANNÉRUS

---

1926  
SOIXANTE-DIX-HUITIÈME ANNÉE



BRUXELLES  
PALAIS DES ACADÉMIES

DES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE J. VROMANS & C<sup>ie</sup>

1926

## Une Monnaie au nom de *Constantinus junior Augustus*

En examinant un lot de monnaies appartenant à M. Max Crespy, j'ai remarqué une petite pièce qui me paraît mériter de fixer l'attention : bien que de conservation médiocre, on lit



au droit d'une façon certaine : *CONSTANTINVS IVN AVG*, autour d'un buste jeune diadémé et cuirassé tourné vers la droite. Au revers, *GLORIA EXERCITVS*; à l'exergue, *PLG*.

Deux soldats casqués, en face l'un de l'autre, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; entre eux, deux enseignes militaires.

Æ. Poids : 1 gr. 345. Diamètre : 15 mm.

Ce revers, commun à Constantin et à ses fils, a été frappé en deux modules ; notre pièce est du plus petit module.

Cette pièce ne figure pas dans Cohen et, qui plus est, dans un préambule où il s'étend longuement sur les caractéristiques qui distinguent les pièces de Constance II, fils de Constantin, de celles de Constance Galle et de Constance III, il nous dit (1) :

« Le titre de *junior* (celui qui figure sur notre pièce par les initiales *IVN*) n'appartient qu'à Constance Galle. »

Ainsi donc, Cohen affirme qu'aucune pièce de Constance II ne porte le qualificatif de *junior* ; notre pièce lui donne le démenti le plus formel, car elle ne peut être attribuée ni à Constance Galle qui n'a jamais porté le titre d'Auguste, ni à Constance III, très postérieur qui n'a jamais fait usage de ce type de revers. Nous devons donc la classer à Constance II.

(1) COHEN, 2<sup>e</sup> édition, vol. VII, p. 438.

Inconnue à Cohen, elle peut être tout à fait inédite, tout au moins, elle n'est pas mentionnée dans le catalogue de la collection Gérin, rédigé par le colonel Vötter, dont on connaît la compétence pour les monnaies de cette époque.

L'épithète de *junior* que nous trouvons ici accolée au nom de Constance II se lit assez souvent sur les monnaies romaines; elle est d'un usage presque constant sur celles de Constantin II, et son emploi s'y explique naturellement par l'opportunité de le distinguer de Constantin son père; postérieurement, le même mot se retrouve sur les monnaies du César Constance Galle et sur celles de Valentinien II.

Antérieurement à Constance II, le même atelier monétaire de Lyon, qui a signé notre monnaie, avait jugé utile, sur de rares monnaies de Maximien Galère (Cohen, 321, 50, 180) (1), de le distinguer par le mot *junior*, de son homonyme contemporain Maximien Hercule. Pour Constance II, la distinction de ses monnaies et de celles de Constance Chlore, mort depuis longtemps, était peut-être moins nécessaire; il est certain d'ailleurs, si l'on en juge par la rareté de cette monnaie, restée jusqu'à présent inconnue, que l'atelier de Lyon fut le seul à faire cette distinction. Je crois pouvoir en trouver la cause dans le fait que la mémoire de Constance Chlore, qui eut longtemps la Gaule sous sa souveraineté immédiate, était en grande vénération à Lyon, qui après sa mort émit des monnaies de consécration à la légende DIVO CONSTANTIO, et il est permis de supposer que le même sentiment de déférence, qui a déterminé à distinguer le jeune Constantin de son père le Grand Constantin, a amené l'atelier de Lyon à souligner par le qualificatif *junior* la distinction entre Constance II et son aïeul l'empereur Constance Chlore: ceci a dû se passer vers 326, époque où Constance, devenu Auguste, cesse de mettre sur sa monnaie ses prénoms, Flavius Julius, qui, sur les monnaies qu'il a émises comme César, suffisent à les différencier de Constance Chlore.

Colonel ALLOTTE DE LA FUYE.

(1) Cf. aussi COHEN, 195 et 202, ainsi que 6.